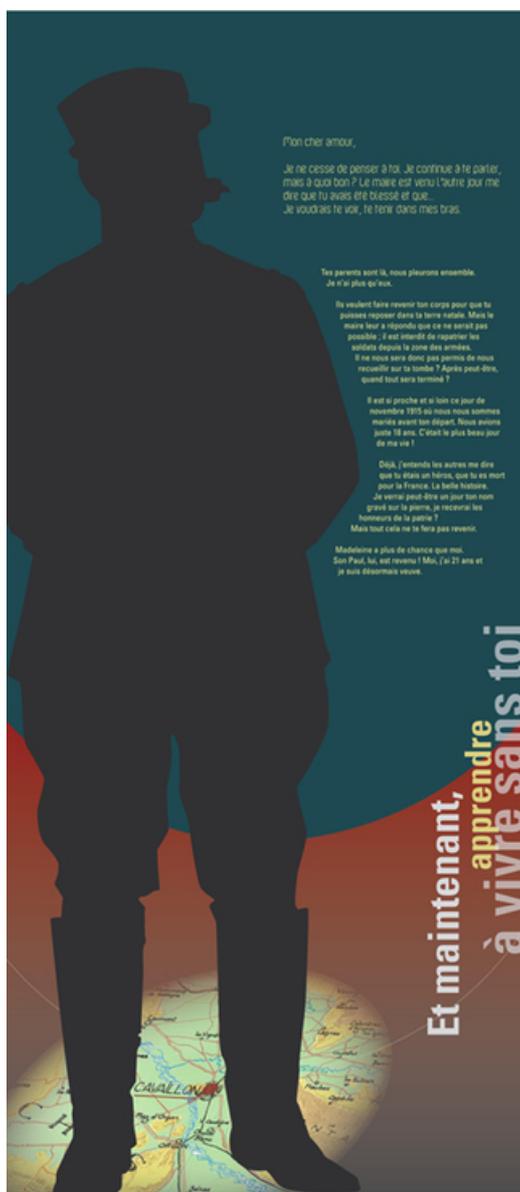


# Et maintenant, apprendre à vivre sans toi

La Grande Guerre a fait plusieurs millions de morts parmi les pays belligérants. Durant le conflit, la France a tenu des listes de disparus, mis à jour les registres d'état civil, acté parfois la disparition en l'absence de nouvelles, aidé les familles à faire leur deuil puis honoré comme il se doit ces soldats qui l'ont défendue en payant de leur vie.



## ALLER PLUS LOIN

- [Le site Mémoire des hommes](#) qui propose des bases de données des morts pour la France ou encore des fusillés de la Première Guerre mondiale
- [La base des monuments aux morts établie par la DRAC PACA](#)

## Identifier les disparus

Les communes tiennent des listes de leurs soldats morts.

- [Quelques pages d'un registre de la Ville d'Avignon](#)

La disparition de certains soldats est actée par des jugements déclaratifs de décès reportés sur les registres d'état civil. La mention "Mort pour la France" lisible en marge répond à des critères précisés dans une loi spécifique.

- › [Des exemples de dossier de jugement déclaratif de décès](#)
- › [Quelques pages de registres d'état civil reportant les jugements](#)
- › [Au sujet des critères permettant l'inscription de la mention marginale "Mort pour la France"](#)

Les États-Unis et la Grande-Bretagne s'enquèrent de leurs soldats décédés ou inhumés en France.

- › [Le courrier de l'ambassade des États-Unis](#)
- › [Le courrier évoquant les soldats britanniques](#)

## Aider les familles à faire leur deuil

Dès le début du conflit, les familles endeuillées souhaitent faire rapatrier le corps de leur disparu. Parfois, cela nécessite une exhumation. Mais, cette opération est interdite dans la zone des armées et ce, tout au long de la guerre. Il faut attendre la fin pour que les exhumations et le rapatriement des corps par trains funéraires soient organisés.

- › [La demande d'exhumation de la famille Naquet](#)
- › [L'exhumation et le transport des corps de soldats](#)
- › [Les trains funéraires](#)

## Honorer les disparus

Dès avant la fin de la guerre, des diplômes d'honneur sont remis aux familles des soldats morts pour la France. Des cérémonies sont organisées à l'occasion de la remise de ces diplômes ou pour rendre hommage aux disparus.

- › [Quelques listes de soldats dont les familles reçoivent un diplôme](#)
- › [Des exemples de cérémonies organisées à Avignon](#)

- > [Ériger un monument commémoratif nécessite de prendre une délibération communale ou, selon l'emplacement, un décret présidentiel](#)
- > [L'exemple du dossier de la ville d'Apt](#)
- > [Les monuments aux morts des communes du Vaucluse](#)



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE

Palais des papes  
84000 AVIGNON